

AVIS DE RECRUTEMENT

La Communauté de Communes du Miey de Béarn

Recrute

un INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (H/F) (Poste à temps complet)

- Cadres d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux , des Adjoints Techniques Territoriaux, des Rédacteurs Territoriaux ou des Techniciens Territoriaux –

ACTIVITES PRINCIPALES :

La Communauté de Communes (14 communes – 13 000 habitants, 10km à l'Ouest de Pau) a créé un service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols pour le compte de l'ensemble de ses communes membres, sous la forme d'un service mutualisé.

Sous l'autorité du Directeur de la Communauté de Communes et sous la supervision du chargé d'aménagement et de développement économique, vous serez principalement chargé(e) de :

- Instruire l'ensemble des demandes d'autorisations de droit des sols (CUa, CUb, DP, PC, PA, PD) dans le respect des délais et des contraintes réglementaires :
 - Réceptionner et analyser les demandes transmises par les communes
 - Consulter les services extérieurs
 - Rédiger les courriers de suivi de dossiers et les arrêtés
 - Gérer et suivre les dossiers au niveau informatique (logiciel d'instruction)
 - Transmettre les dossiers aux services de l'Etat pour mise en recouvrement des taxes
- Accueillir et informer le public
- Participer ponctuellement à des réunions de travail
- Assurer une veille juridique et réglementaire

COMPETENCES ET PROFIL ATTENDUS :

- Formation technique supérieure ou formation juridique en urbanisme
- Bonne connaissance des Codes de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitation, de l'Environnement
- Maîtrise de la lecture des documents techniques et du cadastre
- Bonne connaissance des techniques de représentation spatiale
- Bonne connaissance de la terminologie du bâtiment
- Bonne connaissance des règles et des procédures d'urbanisme
- Maîtrise de l'outil informatique et connaissance en matière de SIG
- Sens de l'écoute
- Qualités relationnelles
- Expérience sur un poste similaire appréciée

CONDITIONS D'EXERCICE :

- Service composé de deux instructeurs
- Autonomie dans la gestion des dossiers
- Discrétion professionnelle
- Disponibilité
- Réactivité
- Déplacements ponctuels sur le territoire de la Communauté de Communes

DEPOT DES CANDIDATURES :

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 16 FEVRIER 2016

Les candidatures devront être déposées par voie postale à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Miey de Béarn - 4, rue principale – 64230 POEY DE L'ESCAR

POSTE A POURVOIR : 16 MARS 2016